

CLUB FRANÇAIS DES CHIENS NORDIQUES ET DES SPITZ DU JAPON

Association affiliée à la Société Centrale Canine (reconnue d'utilité publique)
Agréée par le Ministère de l'Agriculture et membre du "World Union of Akita Clubs"



I. PREAMBULE

Le Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon (CFCNSJ) a pour objet d'améliorer les races nordiques et asiatiques dont il a la charge en France, d'encourager l'élevage, de contribuer à leur promotion, de développer leur utilisation.

Les chiens sans papier (sans certificat de naissance ou sans pedigree établi par la SCC ou sans pedigree FCI international), ne sont pas des chiens de race. Il est donc impropre de parler d'un « shiba sans papier », par exemple, mais il serait correct de parler d'un chien « d'apparence de race shiba ».

Le CFCNSJ condamne la production de ces chiots, car elle est de nature :

- à porter tort aux éleveurs qui suivent les règles de la cynophilie,
- à porter tort aux acquéreurs de ces chiots.

Cependant, la Société Centrale Canine (SCC) offre la possibilité de réintégrer le giron des chiens de race, à certain chiens sans papiers **exceptionnels** : il s'agit de la confirmation à titre initial.

II. STATISTIQUES RECENTES

De nombreux propriétaires s'informent sur ce sujet mais très peu entament et vont au bout des démarches :

En 2015 : 8 dossiers présentés dont 1 refusé par le Club, 2 non finalisés et 5 acceptés,

En 2016 : 1 dossier présenté et accepté,

En 2017 : 4 dossiers présentés dont 2 non finalisés et 2 acceptés,

pour les 27 races gérées par notre Club.

Nota : Tous les dossiers vérifiés et acceptés par le Club ont été ensuite acceptés par la SCC.

III. COÛTS

Le coût des démarches, en y incluant les frais de vétérinaire, de déplacement, d'inscription au test de comportement, d'inscription en exposition, etc. est de plusieurs centaines d'euros.

Il importe donc, avant d'entreprendre cette démarche, que le propriétaire du chien décide s'il est prêt à dépenser cette somme, sans aucune garantie de succès.

Il ne fait pas de doute que ce serait une fausse économie et une source potentielle de déception que d'acheter un chien sans papier, peut-être moins cher à l'achat qu'un chien de race, en espérant ensuite le faire confirmer à titre initial.

IV. CONDITIONS

Il y a des conditions précises à remplir pour être confirmé à titre initial, au niveau :

- Administratif
- Santé
- Comportement
- Conformité au standard

Les conditions relatives aux dépistages des maladies ont été alignées sur les Recommandations d'Élevage du CFCNSJ.

a. Administratif

- L'établissement et l'envoi au président du CFCNSJ d'un dossier de demande d'inscription à titre Initial, suivant les indications portées sur le formulaire du CFCNSJ en vigueur
- Le paiement des frais de dossiers à la SCC et au CFCNSJ, suivant le tarif en vigueur,
- Identification du chien par transpondeur ou tatouage, enregistrée auprès d'I-Cad,
- Identification ADN du sujet par un laboratoire reconnu par la SCC.

b. Santé

Un examen de dépistage radiographique de la dysplasie des hanches, suivant le protocole du CFCNSJ, et interprété par le vétérinaire-lecteur officiel du CFCNSJ, résultat *A ou B ou C*.

Et,

- en plus, pour les Samoyèdes et les Chiens Finnois de Laponie, un examen clinique de dépistage de maladies héréditaires oculaires (MHOC), résultat *indemne* et un dépistage de la goniodysplasie, résultat *indemne*.
- en plus pour les Chiens Suédois de Laponie, un dépistage génétique APR-prdc, résultat *indemne*,
- en plus, pour les Shiba, un examen clinique de dépistage de la luxation de la rotule, résultat *indemne* ou stade 1 à 2.

c. Comportement

- Un succès au « test de caractère du CFCNSJ », lequel se déroule obligatoirement lors d'une réunion canine organisée par le CFCNSJ : Réunion Régionale d'Élevage ou Réunion Nationale d'Élevage ou rassemblement spécifique.

Ou bien,

- Être titulaire d'un Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation (CSAU) ou d'un Test d'Aptitude Naturelle (TAN).

d. Conformité au Standard (appelé aussi Beauté)

- le qualificatif « Très bon », au moins, donné par l'expert confirmateur ou le juge de la race obtenu lors d'une séance de confirmation organisée par la SCC ou bien en Exposition Nationale (CACS) (1) ou bien en Réunion Nationale d'Élevage ou bien en Réunion Régionale d'Élevage du CFCNSJ.

Nota 1 : En Exposition Nationale (CACS), Régionale d'Élevage ou en Nationale d'Élevage, l'inscription d'un chien sans papier n'est pas interdite, mais une seule fois, en vue d'une confirmation à titre initial. Dans ce cas, le propriétaire met un "?" dans la case "N° LOF". En Exposition Internationale (CACIB) l'inscription d'un chien sans papier est interdite. Il ne peut entrer, si l'organisateur l'accepte, que dans la catégorie "chien ne concourant pas".

V. CONSEILS

Le CFCNSJ conseille au propriétaire de se rapprocher du producteur du chien afin de savoir s'il est encore possible d'obtenir un pedigree par la voie normale. Si les deux parents sont inscrits au LOF et confirmés, le producteur du chien peut entamer les démarches a posteriori auprès de la SCC en vue d'obtenir un pedigree au titre de la descendance.

Si le chien vient de l'étranger, sans pedigree FCI, le CFCNSJ conseille au propriétaire de contacter la société canine nationale pour voir si une régularisation est faisable.

Si c'est impossible, le CFCNSJ conseille au propriétaire de vérifier par lui-même la taille au garrot du chien adulte. Les tailles admises sont précisées dans les standards de races disponible sur le site internet de la Fédération Cynologique Internationale (<http://fci.be>) et nous acceptons une tolérance supplémentaire de +/- 2 cm pour les sujets exceptionnels parfaitement typés.

Enfin, le CFCNSJ conseille au propriétaire de faire en premier le dépistage de la dysplasie de la hanche, lorsque le chien a 15 mois révolus. En effet, il est totalement inutile de commencer à satisfaire les critères de beauté et comportement, qui engendrent des frais de déplacements et d'inscriptions non négligeables, si c'est pour découvrir, à la fin, que le chien est dysplasique, donc non confirmable à titre initial.

VI. PROCEDURE DE DEMANDE

Le propriétaire du chien remplit le formulaire du CFCNSJ en vigueur, y attache toutes les pièces listées dans le dit formulaire et envoie le tout au siège social du CFCNSJ par lettre RAR ou par lettre suivie.

Le président du CFCNSJ effectue la vérification du dossier et, suivant le cas, la renvoie au propriétaire (si non conforme) ou la fait suivre à la SCC avec avis favorable.

Toute demande ne suivant pas cette procédure ne sera pas traitée.

VII. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent document adopté par le Comité du CFCNSJ en réunion du 14 octobre 2017 entre en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

Il peut être modifié à tout moment sur décision du comité du CFCNSJ.



Jacky Martin
Président

Pièces attachées : formulaire type CFCNSJ



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

Dossier de demande d'inscription au L.O.F. à titre initial

IDENTIFICATION DU CHIEN

Nom du chien :
Race : Sexe : Né(e) le :
Tatouage / microchip :

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

(M/Mme/Mlle) Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Email :

Je vous prie de trouver le dossier de demande d'inscription au L.O.F. à titre initial de mon chien, qui comprend :

L'original,

- du présent formulaire, rempli, daté et signé, OUI
- du formulaire SCC de demande d'inscription à titre initial, signé par le propriétaire et le juge de race..... OUI

Une copie,

- de la carte d'identification I-CAD OUI
- du rapport du test de caractère (ou bien : d'un CSAU, d'un TAN, d'un Brevet de travail)..... OUI
- du rapport officiel de lecture de radio pour la dysplasie de la hanche OUI
- et pour les Samoyèdes et les Chiens Finnois de Laponie uniquement
du rapport de dépistage des MHOC, incluant la goniodyplasie, par un vétérinaire agréé par la SCC OUI
- et pour le Shiba uniquement
du rapport de dépistage de la luxation de la rotule OUI
- et pour le Chien Suédois de Laponie uniquement
du rapport de dépistage de l'APR-prdc OUI

Et,

- Un chèque de 60 € à l'ordre de la Société Centrale Canine OUI
- Un chèque de 40 € à l'ordre du CFCNSJ (avec une réduction de 15 € pour les adhérents)..... OUI

**TOUTE DEMANDE DOIT ÊTRE ENVOYEE EXCLUSIVEMENT SOUS FORME PAPIER
TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON CONFORME NE SERA PAS TRAITEE**

Date et signature du propriétaire :

Cette demande, avec les pièces nécessaires, doit être envoyée, de préférence en lettre suivie ou RAR, à :

M Jacky Martin
Les Charmilles
Route de la Bête
78730 Rochefort en Yvelines

A réception d'un dossier complet et conforme, les délais de traitement sont les suivants :
CFCNSJ : 2 semaines
SCC : 6 semaines



**CENTRALE
CANINE**

EN 21.06-V1

155 avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - Tél.: +33 (0)1 49 37 55 77 - www.centrale-canine.fr

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Inscrit sous le N°
Le :
Cadre réservé à la S.C.C.



DEMANDE D'INSCRIPTION AU L.O.F. A TITRE INITIAL

(Décret n°74-195 du 26 février 1974)

Pour être enregistré au Livre des Origines Français, à titre initial, un chien doit:

- 1- être indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race
- 2- avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou obtenu le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race, (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)
- 3- Avoir obtenu au minimum un Très Bon en exposition nationale ou être estimé du niveau Très Bon par un expert confirmateur.

A REMPLIR (en lettres capitales) par le PROPRIÉTAIRE DU CHIEN :

Je soussigné(e) : M., M^{me}, M^{lle} (1) certifie être le propriétaire du chien ci-dessous identifié et demande qu'il subisse l'examen en vue de sa confirmation à titre initial.

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Courriel @

Téléphone

Signature du propriétaire :

CHIEN

RACE

NOM du CHIEN

VARIÉTÉ

DATE de NAISSANCE / / Mâle Femelle NATURE DU POIL

COULEUR de ROBE et MARQUES D'INSTINCTIVES

TRANSPONDEUR ou TATOUAGE

CERTIFICAT (à établir par l'expert de la Société Centrale Canine)

Taille ⁽²⁾ , cm Poids ⁽²⁾ , kg Tour de poitrine ⁽²⁾ cm Coup de feu ⁽²⁾⁽³⁾

Je soussigné(e) , expert de la S.C.C.

certifie avoir examiné le chien ci-dessus identifié, et déclare porter l'appréciation morphologique suivante sur ce sujet :

EXCELLENT TRES BON BON ASSEZ BON INSUFFISANT

Lieu de l'examen

Le / /

Signature de l'expert :

A COMPLÉTER PAR LE CLUB DE RACE

le chien est titulaire du TAN ⁽⁴⁾ T.C. ⁽⁴⁾ CSAU ⁽⁴⁾

Maladie génétique la plus recherchée dans la race

Niveau exigé par le Club : Niveau détenu par le chien:

Avis du Club FAVORABLE DEFAVORABLE

Le / /

Le Président du Club

Observations :

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles (2) Pour les races qui l'exigent (3) OUI / NON (4) cocher la case appropriée

ATTENTION : délai moyen de traitement, 6 semaines

INSTRUCTIONS AU VERSO



SCC-T/01-2017/NB

INSCRIPTION A TITRE INITIAL

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Cette inscription concerne les sujets adultes de très grande qualité dans la race et capables de l'améliorer, mais issus de géniteurs inconnus ou non déclarés à la naissance, ou déclarés et non inscrits, les formalités n'ayant pas été remplies.

Ces chiens sont réputés sans ascendance connue et inscrits définitivement au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.) avec délivrance du pedigree sans indication de généalogie.

Pour être reconnu apte à être inscrit à Titre Initial, un chien doit :

1. Etre indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race.
2. Avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)
3. Avoir obtenu au minimum un TB en exposition nationale ou être estimé au moins au niveau TB par un expert confirmateur

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Dans le cas d'un animal déjà identifié, provenant d'un pays de l'Union Européenne (voir liste ci-dessous), le Fichier National d'Identification peut enregistrer le tatouage et/ou le numéro de transpondeur (puce) (Arrêté du 2 juillet 2001 relatif à l'identification par radiofréquence des carnivores domestiques Art. 23/ Art. 24.) à condition de respecter la procédure suivante:

- faire procéder à la reconnaissance du tatouage et/ou du numéro de transpondeur par un vétérinaire qui remplira le Certificat Provisoire d'Identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de carnivore domestique (délivré par le gestionnaire I-CAD aux vétérinaires qui en font la demande)

- retourner ce Certificat à I-CAD (112-114 avenue Gabriel Péri 94246 L'Haÿ les Roses Cedex) accompagné du montant de la redevance indiqué sur le formulaire,

- Remplir très soigneusement, dater et signer, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage et/ou par transpondeur (puce), le présent imprimé.

- Présenter l'animal avec le présent imprimé et la carte d'identification à un expert confirmateur de la S.C.C. en vue de l'examen, lors d'une exposition ou séance de confirmation.

L'expert mentionne obligatoirement sur ces documents l'appréciation précise qu'il porte sur l'animal (Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant).

- Transmettre ensuite au club de race pour avis du Président:

le présent formulaire rempli complété par le juge ou l'expert confirmateur

le justificatif relatif au TAN, au T.C. ou au CSAU.

le justificatif relatif au dépistage de la maladie génétique la plus recherchée dans la race

Dès réception de l'avis du club, transmettre le dossier à la S.C.C., en un envoi groupé comprenant:

- le présent formulaire rempli complété par le Président du Club de race

- la participation aux frais de dossier de **60 €** (pour les chiens des groupes 1,2,3,4,5,7,8,9,10, les Bassets Hound, les chiens de Rhodésie à crête dorsale, les Dalmatiens, les chiens de rouge du Hanovre et de Bavière et les chiens courants d'Europe de l'Est) et de **25 €** (pour les chiens du 6^e groupe et les Barbet, les Cursinu, les Epagneuls de Pont Audemer, les Epagneuls de Saint Usuge). (ne pas envoyer d'espèces)

En cas de règlement par chèque, libeller celui-ci à l'ordre de la Société Centrale Canine.

- le double de la carte d'identification délivré par le Fichier National d'Identification (I-CAD).

B) La SOCIETE CENTRALE CANINE

Vérifie la conformité du dossier.

Procède ensuite à l'inscription définitive au L.O.F. et à l'établissement du pedigree qui est adressé au propriétaire de l'animal, conformément à la réglementation de la S.C.C. (délai 6 semaines)

ATTENTION :

L'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS à TITRE INITIAL ne concerne pas les races dont le livre est fermé et pour lesquelles une inscription au LIVRE D'ATTENTE (ex Registre Initial) est possible, à savoir (au 1/1/2012) :

Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation
1	BERGER ALLEMAND	15 MOIS
	BERGERS BELGES: GROENENDAEL TERVUEREN LAEKENOIS MALINOIS	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
	BOUVIER DES FLANDRES	15 MOIS
2	ROTTWEILER DOBERMANN	15 MOIS 15 MOIS
	BOXER	15 MOIS

Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation
3	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER FOX TERRIER A POIL LISSE / A POIL DUR BULL TERRIER AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2 ^e & 3 ^e génération)	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
4	TECKEL A POIL LONG TECKEL A POIL RAS TECKEL A POIL DUR	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
8	ENGLISH SPRINGER SPANIEL ENGLISH COCKER SPANIEL AMERICAN COCKER SPANIEL	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
9	CANICHE	12 MOIS

Pays de l'Union Européenne (au 01/07/2013)

ALLEMAGNE ,AUTRICHE,BELGIQUE, BULGARIE, CHYPRE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, LETTONIE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALTE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE